

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

FCT 030-2188/10/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement. Engagement communautaire pour le Centre-Ville. Semi-piétonnisation du Vieux-Port. Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre-Ville Vieux-Port et désignation de représentants.
BURELUS 10/4988/CC10/4988/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération 0910028/DEVD du 9 février 2009, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé l'engagement municipal renforcé ainsi que le rapport d'orientation sur la politique municipale du centre ville.

Le Conseil de Communauté a également approuvé, par délibération FCT 08/1029/02/CC du 19 février 2009, l'engagement Communautaire pour le centre-ville et le rapport d'orientations générales du projet centre-ville.

Dans la perspective de « Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture », il a ainsi été conjointement décidé de mettre en œuvre une première phase d'aménagement opérationnelle autour du Vieux-Port, espace emblématique de Marseille.

Cette première étape consiste à réaliser la semi-piétonisation du Vieux-Port afin de réduire l'importance de la voiture sur les quais et restituer l'espace ainsi gagné aux piétons et aux modes de déplacement doux.

Afin d'envisager un processus opérationnel efficace, une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, cette dernière assurant la maîtrise d'ouvrage complète de l'ensemble des opérations.

Cette convention a été approuvée par délibérations VOI 025-1656109/CC du Conseil Communautaire du 9 novembre 2009 et 09/1017/FEAM du Conseil Municipal du 16 novembre 2009.

Par ailleurs, dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009-2013 voté par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, une enveloppe de 30 millions d'euros a été affectée à des opérations de réaménagement du centre-ville de Marseille, parmi lesquelles figure la semi-piétonisation du Vieux-Port.

A cet effet, et pour la mise en œuvre de ces opérations, une convention cadre a été conclue entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône, approuvée par délibération du Conseil de Communauté FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009.

Dans ce contexte de gouvernance partagée, et compte tenu de l'engagement du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les trois Collectivités ont décidé de formaliser leur partenariat par la création d'une association dénommée « Centre-ville Vieux-Port » dont l'objet est dédié à la mise en valeur du centre-ville de Marseille, au travers notamment du projet de semi-piétonisation du Vieux-Port.

Cette association sera composée par les membres fondateurs suivants :

- La Ville de Marseille, représentée par deux conseillers municipaux dont le Maire,
- Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par deux conseillers généraux dont le Président,
- La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par deux conseillers communautaires dont le Président,

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

En outre, le projet de semi-piétonisation ne pouvant se conduire qu'avec l'ensemble des habitants et des acteurs associatifs et économiques concernés, l'association invitera des personnes qualifiées parmi les personnes morales suivantes :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence,
- la Chambre des Métiers des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les huit Maires de secteur de la Ville de Marseille, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée,
- la Confédération des CIQ, l'association Marseille Provence 2013, l'AGAM, le CAUE, les principales associations agissant en faveur du centre-ville et, d'une façon plus générale, toutes les personnes morales ou physiques concernées par le Projet Centre-ville.

Il convient dès lors d'approuver les statuts de ladite association et de désigner les représentants de MPM en son sein.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 09/0028IDEVD du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 9 février 2009 ;
- La délibération FCT 08/1029102/CC du Conseil de Communauté du 19 février 2009 ;
- La délibération FCT 09-1141/09/CC du Conseil Communautaire du 26 mars 2009 ;
- La délibération VOI 025-1656/09/CC du Conseil de Communauté du 9 novembre 2009 ;
- La délibération n° 09/1017/FEAM du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 16 novembre 2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'il convient de renforcer la coordination interinstitutionnelle autour du projet de semi piétonisation du Vieux-Port ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Centre Ville Vieux-Port ayant pour objet la mise en valeur du centre-ville de Marseille au travers notamment de l'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port.

Article 2 :

Sont approuvés les projets de statuts de l'association « Centre-ville Vieux-Port » ci-annexés.

Article 3 :

Sont désignés représentants de MPM au sein de l'association :

- Monsieur Eugène CASELLI
- Monsieur Jean VIARD

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à signer tous documents afférents à cette adhésion

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI